

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash



**LE 16 OCTOBRE :
L'ALLIER MOBILISÉ
POUR LA SÉCU !**



PETIT À PETIT LA PRISE DE CONSCIENCE SE FAIT ...

S
O
M
M
A
I
R
E

- Une : Photo (Propriété UD 03)
- P2 : Editorial
- P3 à 6 : Projet de loi Sécurité Sociale
- P7 : Prud'hommes
- P8 : Brèves Luites

Camarade, nous sommes dans une période très difficile qui perdure. Chaque jour est fait de son annonce, d'un côté le gouvernement et de l'autre son allié le Medef qui n'ont jamais autant été offensifs qu'aujourd'hui.

Je ne reviendrais pas dans cet édito sur leurs attaques au quotidien à destination du monde du travail relayé par leurs complices les médias.

C'est dans cette situation que la CGT engage des journées d'actions interprofessionnelles, dans la continuité des précédentes et plus particulièrement le 16 octobre au moment où le projet de loi de la Sécurité Sociale est en pleine discussion dans les hémicycles. Non la CGT ne refuse pas le débat, mais les orientations budgétaires ne lui conviennent pas. Ce ne sont pas les dépenses qui posent problème, mais bien le manque de recettes et les énormes cadeaux au patronat. Nous l'avons tous bien compris, ce que vise le patronat soutenu par le gouvernement, c'est son désengagement total du financement de la Sécurité Sociale.

Dans l'Allier, la CGT a pris le 16 octobre sous l'angle d'une journée de sensibilisation, de prise de conscience avec des distributions massives de tracts. La barre était haute dans le département, avec pour objectif de tenir, pas une, mais trois initiatives dans la même journée.

Il avait de l'allure le cortège qui s'est rendu, en opération escargot, du siège du MEDEF de Désertines au péage de Montmarault.

Avec plus de 25000 tracts de distribués sur les ronds-points, sur les marchés, aux portes des entreprises sur la reconquête de la Sécu, sur le coût du Capital, et bien d'autres informations encore... c'est un vrai succès tant pour le contact que pour la participation aux différents rendez-vous.

Pour conclure cet édito, qui est axé sur la journée du 16 octobre, il est plus qu'urgent de s'organiser collectivement pour donner plus de voie, plus de force à nos revendications.

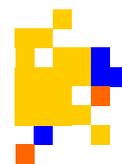
Cette journée est une étape de plus de mobilisation. Elle doit s'amplifier dans les semaines à venir. Nous devons continuer de porter, tous ensemble, nos revendications, notamment sur les salaires, sur l'emploi, la protection sociale et la défense des Services Publics.

Nous devons continuer ce travail de fourmis, en distribuant tracts, informations, en menant un débat idéologique pour que le mouvement syndical s'amplifie.

Hicham Radfy.
Membre de l'UD.

Editeur : Union Départementale
des Syndicats CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : ART ET NET
03190 Audes

PAS TOUCHE A MA SECU !



Au lendemain de la journée d'action du 16 octobre, à l'orée du débat parlementaire sur le projet de loi du financement de la Sécurité Sociale pour 2015, la CGT de l'Allier est convaincue qu'il nous faut poursuivre nos efforts de contacts, de débats, pour convaincre que d'autres solutions doivent être privilégiées en lieu et place de la cure d'austérité que s'apprête à vivre, une nouvelle fois, notre Sécu.

La CGT a des propositions, elle doit les faire partager au plus grand nombre.

Le dossier dans notre magazine a cette ambition : en appui aux autres supports édités par la Confédération, les fédérations, il se veut completif en arguments pour offrir aux militants les éléments nécessaires au débat.

Faites en bon usage !

Aux mêmes maux les mêmes remèdes.

Depuis le lendemain même de sa création, le patronat français n'a eu de cesse que de grignoter les ferments de cette grande conquête sociale.

Lorsqu'elle est née en 1945, fruit du programme du Conseil National de la Résistance, après des années de guerre, de privation et de désolation, le grand Patronat criait au scandale. Cette idée neuve et humaniste allait pourtant accompagner l'essor de reconstruction du Pays et servir d'exemple aux travailleurs du monde entier.

Aujourd'hui, victime des ponctions régulières faites sur ces ressources par les exonérations successives de cotisations qui pénalisent les recettes, elle est systématiquement pointée du doigt et est sommée de réduire la voilure de ses dépenses.

Tous les gouvernements, qui se sont succédés, ont plié sous les

exigences du patronat et les lois de financement de la Sécurité Sociale qui s'empilent d'années en années, ont pour seul leitmotiv la réduction des prestations, fragilisant les assurés sociaux, précarisant les familles par des transferts de charges successifs sur les ménages.

Le projet de loi, dans son cru 2015, conserve cette même ambition avec une accélération toutefois en sonnant le tocsin d'une grande idée : l'universalité des prestations famille.

Une logique d'austérité

C'est le 21 octobre que débutait l'examen en séance publique du PLFSS à l'Assemblée Nationale.

Le projet ne sera définitif qu'à terme des va et vient des première et seconde lectures entre l'Assemblée et le Sénat. Ce processus ne devant se clôturer probablement pas avant début décembre.

Le projet va-t-il évoluer sensiblement ? Il y a fort à penser

Quelques chiffres ...

Le PLFSS 2015 prévoit 9,6 milliards d'€ d'économie :

- ☞ 2,16 au titre des mesures de 2013 ayant un impact en 2014 et 2015.
- ☞ 3,2 au titre de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie.
- ☞ 0,7 au titre des 4 mesures de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.
- ☞ 0,16 pour la réforme du capital décès.
- ☞ 0,5 pour réduction des coût de gestion ... auquel s'ajoute 3 autres milliards d'économies à réaliser.

2,6 % de progression de remboursement de soins du régime général sur les 8 premiers mois de 2014.

16 milliards : c'est le déficit estimé pour la Sécurité Sociale en 2014.

20 milliards par an : c'est la fraude aux cotisations sociales des employeurs dénoncée dans le rapport de la Cour des Comptes.

172 milliards : c'est la somme des aides publiques accordée aux employeurs sans aucune contrepartie.

98 % : c'est la part des cotisations dans le financement de la Sécurité Sociale en 1980.

60 % : c'est cette même part dans le financement actuel.

4 français sur 10 seulement se considèrent responsables du déficit de la Sécu (contre 47 % en 2013) selon un sondage institut LH2.

que non, car les gesticulations des députés dits « frondeurs » ne sont bien trop souvent que de façade et lorsqu'il faut faire front derrière le gouvernement, il suffit de s'abstenir pour permettre au projet d'être adopté et se donner bonne conscience.

Nous ne pouvons donc compter que sur nous et nos capacités à convaincre pour faire évoluer le contenu de la future loi 2015.

Nous sommes bien dans l'accompagnement du pacte de responsabilité, rêvé par le patronat, apporté sur un « coussin de soie » par le gouvernement.

Et hop, un cadeau de 40 milliards d'euros aux employeurs qui, dès la loi de finance rectificative adoptée en juillet dernier, apporte un premier gain de 5,5 milliards d'exonérations de cotisations sociales dès 2014.

Il faudrait réaliser 10 milliards d'économie sur l'assurance maladie et 11 milliards au titre des autres branches (vieillesse, famille, recouvrement) auxquelles s'ajoutent les nouvelles exonérations de cotisations pour la part patronale, soit un total de 30 milliards par an. Ils ont bon dos les assurés sociaux, « consommateurs, fraudeurs » pseudos responsables du déficit de la Sécu.

N'oublions pas non plus que seulement 89,2 milliards d'euros de la dette Sécu ont été réellement remboursés par la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) sur les 226,7 milliards de déficits cumulés depuis sa création.

On comprend mieux pourquoi le CA de la CNAMTS et de l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) ont rejeté massivement le PLFSS 2015.

Et pour cause, ce dernier prévoit et pour la première fois, une

modulation des allocations familiales qui se traduirait par une baisse de 50 % du montant pour les revenus des ménages supérieur ou égal à 6 000 € et de 75 % pour ceux à partir de 8 000 €. Les économies escomptées par cette mesure sont de l'ordre de 800 millions par an selon la Ministre de la Santé. Ainsi, le Président de la CNAF lui-même prévient que cette modulation entrainera un surcroît de travail évalué à 600 équivalents temps plein !

Le congé parental des mères devrait être réduit à 2 ans (au lieu des 30 mois actuels) et passerait pour les pères de 6 à 12 mois.

L'hôpital paierait, lui aussi, un lourd tribut avec plus de 700 millions d'économies escomptés pour 2015 contre les 400 millions de 2014.

160 millions d'économies sont également projetés sur le capital décès qui deviendrait une prestation forfaitaire fixée par référence au Smic.

À cela s'ajoutent les annonces récentes de Marisol Touraine dans son projet de loi santé (hors PLFSS) du glissement des actes médicaux (vaccination) sur les pharmaciens et les sages-femmes. À quand les accouchements effectués par les vétérinaires ?

Cette politique suicidaire pour la Sécu est lourde de conséquences. Ainsi, selon le baromètre « Europe Assistance » de l'automne 2013, le renoncement aux soins a progressé de 6 % entre 2012 et 2013. Le taux de couverture à une complémentaire santé est en baisse et c'est une première depuis les années 70, soit 500 000 personnes de moins entre 2012 et 2010.

D'ailleurs le taux de renoncement aux soins est deux fois plus important pour ceux qui ne possèdent pas ou plus de complémentaire santé.

La CGT a des propositions pour la Sécu.

La première, et la plus symbolique, c'est enfin s'attaquer à l'augmentation des recettes plutôt que de s'évertuer à systématiquement ne freiner que les dépenses.

La CGT propose de moduler les cotisations sociales en fonction du pourcentage consacré à la masse salariale dans la valeur ajoutée.

Favoriser l'emploi, revaloriser les salaires, c'est plus de recettes pour la Sécu, sous réserve de mettre fin aux mesures d'exonérations des cotisations de la part patronale.

La CGT souhaite également élargir l'assiette des cotisations à l'ensemble des revenus, y compris financiers et ce à la même hauteur que les cotisations salariales.

Jean Pascal Pradel

La santé : 1er sujet de préoccupation

La santé inquiète plus les français que l'emploi ou le niveau de vie selon le 4ème baromètre « Domplus-BVA ». Ainsi, 8 actifs sur 10 se déclarent inquiets concernant leur santé (conséquence d'une maladie, dépenses pour rester en bonne forme et niveau de remboursement des soins).

Un quart d'entre eux ont du recourir à un temps partiel pour faire face à la prise en charge d'un proche dépendant.

PLFSS - COG - CPG = démantèlement de la Sécurité Sociale.

Le Gouvernement vient de présenter les grandes orientations du budget et du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2015. Sur les 21 milliards d'euros d'économies proposés, 3.2 milliards doivent être dégagés dans la branche maladie.

La Convention d'Objectif et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) 2014 – 2017 a été votée en catimini le 31 juillet dernier.

Cette COG est patronale : MEDEF, CGPME et UPA se sont prononcés pour la signature. CGT, FO et CFE/CGC ont voté contre. CFDT et CFTC partisans du pacte de responsabilité se sont abstenus se rendant ainsi complices de ce texte néfaste.

Cette COG acte la suppression de 4 800 emplois avec le remplacement des départs à la retraite à la hauteur de 1 sur 2.

La branche maladie a perdu 16 000 emplois depuis 2003, c'est une nouvelle saignée qui met à mal le service aux assurés et les conditions de travail des personnels. Réduction de 14,6 % des frais de fonctionnement, soit 88 millions de moins.

Cette COG entérine un peu plus les politiques salariales d'austérité. De nouvelles missions sont confiées à l'assurance maladie, alors même que le personnel n'arrive pas à faire face à la charge de travail actuelle. Au bas mot, pour assurer l'ensemble des activités nouvelles, c'est 1 000 emplois qu'il faudrait créer.

Des réorganisations nouvelles de travail vont être imposées, de

nouvelles mutualisations vont s'opérer afin de pallier les suppressions d'emplois. Une mise en commun du travail des caisses primaires et des services médicaux est préconisée. La gestion en réseau de la paie, de la documentation, de l'informatique locale et des services logistiques est envisagée. Il est également prévu la mise en place de plateformes d'entraide à destination des caisses primaires en difficulté. Les mesures annoncées sont catastrophiques pour la qualité de service rendu aux assurés sociaux, elles vont accroître les inégalités déjà installées en matière d'accès à la santé.

La COG va ensuite être déclinée en contrat pluriannuel de gestion (CPG) entre la CNAMTS et chaque caisse primaire.

Des objectifs sont fixés au personnel et leurs atteintes sont strictement contrôlées sous forme d'indicateurs. Ces objectifs conditionnent des éléments de salaire et de promotion. Vouloir les mettre en œuvre dans ces conditions entraînera une pression supplémentaire sur les salariés et son lot de stress, de perte de



repères et mal vivre au travail.

Le CPG n'est pas encore connu pour la CPAM 03, mais au vu de mesures annoncées nationalement, rien de bon n'est à attendre.

Il y a 70 ans, les salariés se sont unis pour lutter et gagner du progrès social. C'est ainsi que naissait la Sécurité Sociale.

Aujourd'hui, ensemble par l'action, empêchons la poursuite de son démantèlement et sa privatisation rampante. Luttons pour sa reconquête.

Cathy Savel

Les hôpitaux et autres établissements de santé à la diète.

Avec un objectif de 3,2 milliards d'euros d'économies, le secteur de la santé et du médico-social est le plus touché par la politique d'austérité de ce PLFSS, un ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) de 2% pour l'hôpital et de 2,2 pour le médico-social, les établissements n'auront pas les moyens de reconduire leurs activités, puisque l'évolution des dépenses est évaluée au double des moyens accordés.

La CGT dénonce la volonté politique de poursuivre et d'accélérer les orientations libérales des précédents gouvernements, en affaiblissant le Service Public et en organisant le transfert d'une partie du coût des prises en charge sur les ménages, via leur complémentaire santé.

L'hôpital public, dernier garant d'un accès universel à la santé, sera démantelé par une obligation de fermeture de lits, de services, au travers des groupements hospitaliers de territoire.

Le secteur social et médico-social public, où les places sont notoirement insuffisantes pour la prise en charge d'handicapés et des personnes âgées, sera incapable de répondre aux nouveaux besoins liés au vieillissement de la population.

Pour notre département la casse a déjà commencé avec la suppression programmée de 135 postes sur l'hôpital de MONTLUCON et de 39 sur celui de MOULINS.

Les professionnel-le-s, salarié-e-s de la santé et de l'action sociale, n'ont pas d'autre alternative pour faire entendre leur vision du soin et leurs revendications, que d'agir et se mobiliser dans l'action.

Christiane Micaud



Echo-Flash rencontre Michel Depresles, retraité mais militant CGT « actif », qui nous livre son analyse sur les incidences du projet de loi sur le financement de la Sécurité Sociale :

Concernant les retraités, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2015 prévoit une hausse de la CSG. Pour ceux dont le revenu fiscal de référence, est supérieur à 13200€ pour une part, et 21322€ pour deux parts, le taux de contribution ne sera plus de 3,8 %, mais de 6,6 %. Avec pour conséquence une baisse des pensions nettes de 460 000 retraités.

Ces mesures s'ajoutent à toutes celles contenues dans les budgets de l'Etat et les réformes successives qui ont lourdement frappé les retraités : remise en cause de la retraite à 60 ans, des conditions de départ anticipé pour travaux pénibles, des régimes spéciaux, désindexation par rapport aux salaires, allongement de la durée de cotisation, blocage des pensions, taxe de 0,3 % pour financer la prise en charge de la perte d'autonomie, report au 1er octobre de la date de majoration annuelle des pensions...

Toutes ces mesures prises soi-disant pour éponger le déficit des caisses de retraite, ont montré leur inefficacité, puisque depuis 2005 la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse reste chaque année en déficit.

Notons que pour la première fois, un gouvernement décide d'octroyer

une prime pour les pensions inférieures à 1200 euros. Une pension n'est pas une allocation !

Pour le MEDEF, et un gouvernement aux ordres, l'objectif reste de se débarrasser des cotisations sociales (n'a-t-il pas réussi son coup en obtenant l'exonération totale, à terme des cotisations de la branche famille ?) au nom du sacro saint coût du travail, pour les transférer sur l'impôt, de se débarrasser du système de retraite par répartition et s'emparer, via des assurances privées et des fonds de pensions, des budgets des caisses actuelles. Une atteinte aux soubassements de la Sécurité Sociale !

Au contraire, il faut conserver la cotisation sociale hors des griffes du capital financier.

Les retraités CGT, restent déterminés. Ils étaient nombreux dans la rue le 3 juin, le 30 septembre dans des manifestations unitaires, pour la défense de leur pouvoir d'achat le 16 octobre, devant la permanence du Medef et des députés, au péage de Montmarault avec les actifs, pour la reconquête de la Sécurité Sociale, et pour faire évoluer le rapport de force.

Michel Depresles

Avant d'aborder la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2015, et ses conséquences immédiates et à plus long terme sur les pensions de retraite et la vie des retraités, revenons aux fondamentaux qui ont présidé à la création la sécu.

« Désormais, et là réside la grande nouveauté, la Sécurité Sociale devient un droit fondamental, universel, et solidaire, et non plus un simple mécanisme individuel d'assurance aléatoire couvrant un risque ... »

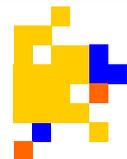
C'est par ces mots qu'Ambroise Croizat, Ministre Communiste du Travail et de la Sécurité Sociale, ancien Secrétaire Général de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie ouvrait en novembre 1945 une nouvelle ère de dignité, dans une France ruinée, où 6 millions de salariés sur 7 ne bénéficiaient d'aucune protection sociale.

Tout le système allait maintenant reposer sur la solidarité c'est-à-dire la **cotisation sociale**.

Insupportable pour le patronat et les gouvernements successifs qui se sont attachés à grignoter ces principes d'unicité, d'universalité, de solidarité, de démocratie.

La cotisation sociale a été la cible essentielle du pacte de responsabilité, dont un des articles prévoit l'exonération des cotisations sociales pour les salaires inférieurs à 1,3% du SMIC.





LA RESTITUTION DES DROITS DES SALARIÉS EN DANGER !!

Véritable déni de démocratie, le Sénat, le 14 octobre 2014, a donné son feu vert au gouvernement pour modifier, par ordonnance, le mode de désignation des Conseillers Prud'hommes.

Le Conseil de Prud'hommes, institution qui fonctionne grâce au paritarisme, est en danger !

Un peu d'histoire.

En 1979, a eu lieu la 1^{ère} réforme des Conseils de Prud'hommes, puis la seconde a eu lieu en 1982.

Les Conseils de Prud'hommes ont été étendus à toutes les activités (5 sections) et les Bureaux de Référé et de Conciliation ont été créés.

Ces 2 audiences qui permettent la restitution rapide des droits des salariés grâce à l'ordonnance prise avec exécution provisoire immédiate, malgré les recours, ont déjà été attaquées par les différents accords nationaux interprofessionnels retranscrits ensuite dans les lois.

Aujourd'hui, les salariés peuvent grâce aux Conseils de Prud'hommes réclamer leurs dus, des réintégrations, des documents et faire condamner ainsi les employeurs peu respectueux du droit du travail.

La CGT, 1^{ère} organisation syndicale nationale dans les Conseils de Prud'hommes, a permis grâce à ses conseillers de faire avancer les droits en créant de nombreuses jurisprudences favorables aux salariés.

Un enjeu de poids.

Le Medef, et malheureusement le gouvernement socialiste, ne sont pas dans de bonnes dispositions en ce qui concerne les avancées du droit du travail.

Le Gouvernement souhaite que les Conseillers Prud'hommes ne soient plus élus, mais désignés en fonction de la représentativité.

La CGT dérange-t-elle autant ? Sans doute que oui !

Et la démocratie ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Les salariés n'ont plus le choix de leur vote. Dans les petites entreprises où il n'y a pas de représentant du personnel, comment cela va-t-il se passer ?

Baucoup d'interrogations, peu de concertation et peu de réponse.

Le droit du travail sera-t-il donc uniquement soumis au rapport de force et non plus aux lois républicaines ?

Une fois de plus : un cadeau au Medef.

Ne pas baisser la garde.

En fin d'année, les élections professionnelles dans la Fonction Publique seront un grand test pour la représentativité et la force de la CGT.

Dans les entreprises, les élections professionnelles devront être également un moment fort de mobilisation, afin que la CGT demeure 1^{ère} organisation syndicale en France.

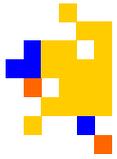
Nous ne pouvons pas laisser faire, de nouveau, de telles attaques. Après les retraites, la Protection Sociale, les cadeaux au patronat, etc..., aujourd'hui les Conseils de Prud'hommes.

Mobilisons-nous. Intervenons massivement auprès du gouvernement, il a le devoir de ne nous entendre.

Fabienne Comiti

PÉTITION NATIONALE l'élection des
POUR Conseillers prud'hommes

Vous pouvez signer la pétition en ligne sur <http://www.cgt.fr>



UNE ACTUALITE SOCIALE RUDE

Des salarié(e)s et des retraité(e)s qui n'ont pas envie de s'en laisser compter...

25 septembre 2014 :

À l'appel de la Fédération CGT Cheminots et des Unions Départementales CGT de la région, 200 personnes se rassemblent devant la gare SNCF de Nevers et manifestent jusqu'aux ateliers de maintenance SNCF de Varennes-Vauzelles. Il s'agit de dénoncer la « chasse aux sorcières », orchestrée à l'encontre des cheminot(e)s en grève au mois de juin, illustrée par l'instruction de 130 procédures disciplinaires, dont plus de la moitié ont déjà conduit à des sanctions, dont la CGT demande le retrait, ainsi que l'arrêt d'instructions de tous dossiers disciplinaires. Pour quels faits ? Simplement avoir osé contester une réforme qui tourne inéluctablement le dos à un service public de transport ferroviaire répondant équitablement aux besoins des usagers sur tous les territoires. Face à la répression injuste de salarié(e)s, la CGT a démontré, s'il en était besoin, qu'elle ne laisserait pas impunément faire.

30 septembre 2014 :

À l'appel des organisations syndicales CGT, FO, SOLIDAIRES, FSU, CGC, CFTC, de la Fédération Générale des retraités de la Fonction Publique et des associations de retraités UNRPA et LSR, dans la continuité de la manifestation nationale du 03 juin 2014 à Paris, les retraité(e)s se sont fortement mobilisé(e)s sur tous les territoires. Dans l'Allier, rassemblé(e)s devant la Préfecture de Moulins, plus de 200 retraité(e)s,

venu(e)s de tout le département, ont notamment exigé :

- ☞ Un rattrapage immédiat de 300 euros / mois pour toutes les pensions ;
- ☞ Le rétablissement de la ½ part fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu ;
- ☞ Le relèvement des pensions de réversion à 75% de la pension initiale ;
- ☞ Pas de minimal retraite en dessous de 1 700 euros ;
- ☞ La revalorisation des pensions et retraites complémentaires au 1^{er} janvier indexée sur le salaire moyen.

16 octobre 2014 :

Journée d'action interprofessionnelle à l'appel de la CGT pour reconquérir une Sécurité Sociale de haut niveau répondant aux besoins d'aujourd'hui.

Dans l'Allier, les salarié(e)s, avec la CGT, se sont mobilisé(e)s tout au long de la journée pour affirmer que la Sécurité Sociale n'est pas malade de trop de dépenses, mais d'un manque de recettes et ce, dès 6h00 du matin, avec entre autres, une distribution de tracts à l'hôpital de Vichy. A 10h00, venus des trois bassins d'emploi du département, 150 manifestants se sont retrouvés devant le siège du MEDEF à Désertines où, sans surprise et comme à l'accoutumée, ils ont été accueillis par des portes closes. A la suite de ce rassemblement et de la prise de parole, en opération escargot, ils se sont déplacés jusqu'au péage

autoroutier de Montmarault où, par deux fois entre 12h00 et 15h00, ils ont distribué des tracts pendant des opérations « péage gratuit ». Enfin, rendez-vous était pris en simultanément, à 17h00, devant les permanences des députés à Montluçon, Moulins et Vichy pour de nouveaux rassemblements à l'occasion desquels la CGT a décerné le label « compatibilité député / Medef » à nos trois députés. Une journée bien remplie où, dans l'Allier, la CGT s'est démultipliée en distribuant notamment 25 000 tracts.

Gisèle Bascoulergue

Agenda

☞ **Le 04 novembre 2014**, la CGT propose une grande mobilisation de tous les salarié(e)s des transports et des infrastructures. Une journée qui doit peser sur le contenu et les décisions de la prochaine Conférence Environnementale durant laquelle se tiendra une table ronde sur les transports.

☞ **Le 6 novembre** : Comité Général de l'UL de Vichy à Creuzier le Vieux. Inscriptions à enregistrer auprès du secrétariat de l'Union Locale.

☞ **20 et 21 novembre**: Congrès de l'Union Syndicale de la Santé et de l'Action Sociale de l'Allier à l'espace Chambon à Cusset.

☞ **11 décembre** : CE de l'UD au Relais de l'Amitié à Montmarault.